



N°2
Février 2014
LETTRE
des actions en faveur des
Zones Humides de Franche-Comté

Zones Humides de Franche-Comté



Les concepteurs et rédacteurs de *La lettre en faveur des zones humides de Franche-Comté* sont heureux de vous en présenter aujourd'hui le deuxième numéro. Que s'est-il passé depuis le précédent ?

Au niveau national, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, publiée le 27 janvier 2014, crée et définit, dans ses articles 56 à 59, la compétence Gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations. Cette compétence regroupe quatre missions (aménagement d'un bassin ou d'un sous bassin, entretien et restauration des cours d'eau, défense contre les inondations, et protection des zones humides), et sera attribuée de manière obligatoire aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ce qui permet d'assurer le lien avec leur compétence en matière d'aménagement de l'espace. Ces articles ont pour objectif essentiel de renforcer la maîtrise d'ouvrage par ces collectivités, afin d'être en mesure de réaliser les nombreuses actions nécessaires pour les milieux aquatiques, l'atteinte du bon état des eaux, et la prévention des inondations.

Localement, des actions ont déjà été engagées : l'animation est installée, les inventaires progressent sur le terrain, et plusieurs opérations de restauration de milieux aquatiques ont été conduites.

Les acteurs se mobilisent donc, et ont pris conscience de leur rôle qui apparaît essentiel. Ces zones humides jouent en effet un rôle très important, que ce soit en raison de la biodiversité très variée qu'ils abritent (plus de 40 % des espèces de la planète y vivent), de leur action pour la régulation des débits des cours d'eau (soutien des débits en été, limitation des crues liée au stockage des eaux), ainsi que pour l'amélioration de la qualité des eaux en raison de la fonction épuratoire des écosystèmes présents sur ces secteurs. Enfin, elles participent à la production de l'alimentation humaine grâce aux activités de pêche, de chasse et d'agriculture qui y sont pratiquées, et constituent un support majeur pour les activités touristiques.

Pourtant, ces milieux continuent à se dégrader... Pourquoi ? Certainement parce que nos sociétés n'ont pas encore pris suffisamment conscience de leur utilité, mais aussi de leur rareté, malgré les nombreuses actions de communication et de sensibilisation déjà réalisées et le renforcement de la réglementation les concernant.

En Franche-Comté, ces milieux sont encore largement présents et constituent un atout fort pour la région, notamment pour attirer les touristes à la recherche de zones préservées et d'activité « nature ». De nombreux acteurs ont ainsi pris en considération cette richesse et conduisent d'ores et déjà de multiples actions de préservation et de restauration dont l'intérêt est aujourd'hui reconnu :

- réalisation d'inventaires dans le but de mieux connaître ces milieux ;
- mise à disposition de ces informations afin que chacun les prenne en compte et mette en œuvre les mesures de précaution

indispensables à leur préservation ;

- réalisation d'actions de sensibilisation et de vulgarisation permettant d'expliquer le rôle et l'intérêt de ces milieux au grand public ;
- gestion de certaines zones humides, dans le but de maintenir ou restaurer l'écosystème ;
- réalisation de travaux qui permettent de rétablir les caractéristiques hydriques des sols et de favoriser la végétation caractéristique.

Vous trouverez dans cette lettre d'information une présentation de diverses actions conduites par différents partenaires, qui montre qu'il est possible de préserver ces milieux sans que cela ne constitue un obstacle à la valorisation du territoire.

Que ces exemples développent notre imagination et nous permettent de mener à bien d'autres projets.

Bonne lecture.

Cyril GAUDOT
Directeur de
l'Établissement public
territorial de bassin
Saône et Doubs

Sommaire

Editorial >>> p1 • Dossier :
l'inventaire des zones humides
en Franche-Comté >>> p2/3
• L'animation régionale et
départementale >>> p4 • Des
actions locales en faveur des
zones humides >>> p5/6/7 •
A lire à voir >>> p8

édito

L'inventaire des zones humides en Franche-Comté

Elles sont six actuellement à mener l'enquête à travers la Franche-Comté. Ces « drôles de dames » sont chargées d'inventorier, sur des critères écologiques et de manière la plus exhaustive possible, les zones humides de notre région. Peut-être les avez-vous déjà rencontrées ou les rencontrerez-vous cette année sur votre territoire ? Mais au fait, comment ça se passe un inventaire ?

Un inventaire, pour quoi faire ?

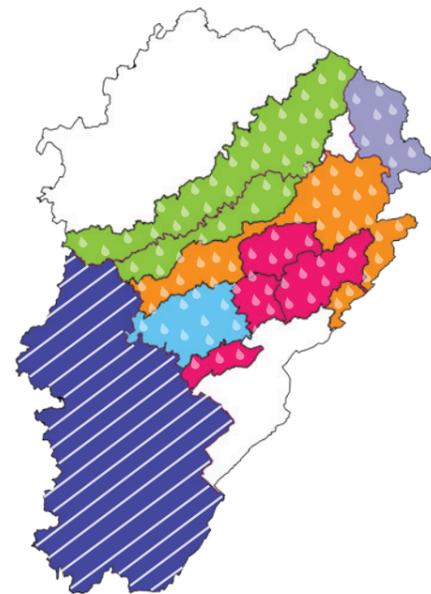
L'inventaire des zones humides de Franche-Comté vise à compléter la connaissance scientifique des milieux naturels, établissant ainsi un état des lieux à un instant donné. Il a pour objectif d'être un outil de gestion pour améliorer l'efficacité des financements sur les actions de préservation et de restauration. Il permet enfin d'informer les collectivités porteuses de projets et les citoyens de la présence de ces milieux naturels sur leur territoire.

Avec quelle méthodologie ?

En Franche-Comté, les inventaires se déroulent selon une seule méthode de travail et un protocole basé sur des critères écologiques :

- **la flore**, car certaines espèces ne poussent que lorsque le sol est gorgé d'eau la majeure partie de l'année : on parle alors d'une végétation hygrophile.
- **le sol**, dans lequel on retrouve des traces typiques de la présence d'eau : on parle alors de sol hydromorphe.

Les données recueillies sur le terrain sont ensuite vérifiées par les organismes scientifiques référents : le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés pour la validation des données floristiques, et le laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Franche-Comté pour la validation des données pédologiques.



L'inventaire zones humides en Franche-Comté février 2014

• Maîtres d'ouvrage des inventaires

- Fédération départementale des chasseurs du Jura
- Syndicat mixte de la Loue
- Conseil général du Doubs
- Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs
- Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et de la basse vallée de l'Ognon
- Conseil général du territoire de Belfort

• Etat d'avancement

- inventaire achevé
- inventaire en cours
- inventaire non initié (données disponibles issues d'autres programmes en faveur des zones humides)

Sur le terrain avec...

Gwenhael Baccon, chargée de l'inventaire des zones humides au Syndicat mixte de la Loue, qui nous expose les différentes étapes à réaliser pour inventorier les zones humides.

ETAPE 1 : un travail d'investigation...

« A partir des données déjà existantes (inventaires naturalistes, données géologiques, topographie et toponymie sur carte IGN...) et d'entretiens auprès d'acteurs des communes concernées (chasseurs, randonneurs, etc.), nous réalisons une carte de prélocalisation où sont repérées des zones humides potentielles. Il faut être curieux, c'est un vrai travail d'enquêteur ! Par exemple, le nom d'un lieu-dit peut nous mettre sur la piste. »

ETAPE 2 : une première visite sur le terrain pour recenser la flore présente

« A la période de floraison, nous nous rendons sur les zones humides potentielles. Sur une petite partie de la zone, nous listons l'ensemble des espèces végétales présentes. A partir de cette liste, nous calculons un indice d'humidité qui nous permet de considérer l'habitat comme humide ou non. Si le relevé floristique ne donne pas un résultat évident, on passe alors à la troisième étape : le relevé pédologique. Sur les zones sur lesquelles il n'est pas possible de pratiquer un relevé floristique (culture de céréales, fauche, artificialisation, saison hivernale...), on applique directement l'étape 3. »

ETAPE 3 : une analyse du sol

« On réalise un sondage du sol : nous prélevons une carotte de sol de près d'un mètre à l'aide d'une tarière. Puis on observe les indices caractéristiques de la présence d'eau dans le sol, appelées traces d'hydromorphie, notamment des traces d'altération du fer contenu dans le sol. Elles sont souvent marbrées, de couleur rouille à jaune, signe que la hauteur de la nappe phréatique varie, ou bleu-gris, signe que le sol est engorgé de façon quasi permanente. Une fois la fiche de relevé pédologique remplie, selon le type de sol identifié, et après plusieurs relevés, la zone est intégrée ou non dans l'inventaire. »



Qu'est-ce qu'une zone humide ?

la définition de la Loi sur l'Eau de 1992 :

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »

Pêle-mêle :

• La présence d'eau n'indique pas forcément une zone humide. Lorsque l'eau est libre, dans les lacs ou les rivières, on parle alors de milieux aquatiques et non humides. Autre exemple, des zones inondables ne sont pas forcément des zones humides. Seules les expertises floristiques et pédologiques peuvent confirmer le caractère humide d'un site.



• OÙ PRENDRE CONNAISSANCE DES INVENTAIRES ?

- pour les zones humides du Jura : www.zones-humides-jura.com/cartographie.htm
- pour les zones humides de Franche-Comté inventoriées avant 2006 (inventaire DREAL) : <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/14/CartelInfo.map>
- pour les inventaires en cours : après finalisation et validation des inventaires, les informations seront disponibles via Sigogne, le portail de la description de la biodiversité en Franche-Comté. www.sigogne.org/carto/ Attention, ces inventaires ne sont pas exhaustifs.

Exemples d'espèces typiques de zones humides

Les espèces floristiques sont regroupées en fonction de leurs besoins (taux d'humidité du sol, température, nutriment, qualité du sol, pH du sol...) et forment des habitats naturels. En fonction des espèces présentes, on calcule un indice d'humidité de l'habitat.



Le roseau commun (*Phragmites australis*) forme un habitat où nichent de nombreuses espèces d'oiseaux.



Les sphaignes (*Sphagnum* sp.), ces « mousses » typiques des tourbières, forment un tapis continu qui peut stocker jusqu'à 30 fois son poids en eau.



La linaigrette vaginée (*Eriophorum vaginatum*) est une espèce caractéristique des haut-marais et des tourbières.



La reine des prés (*Filipendula ulmaria*) apprécie les prairies humides composées de grandes plantes à fleurs, appelées mégaphorbiaies.



Les aulnes (*Alnus* sp.) sont courants dans les forêts humides.



La laîche à ampoule (*Carex rostrata*) appartient au genre *Carex*. Ces espèces forment des prairies herbeuses, les carciaies.

Qu'est-ce qu'un sol typique des zones humides ?

Les sols hydromorphes sont définis, au sens écologique, par la présence d'une nappe d'eau durant plus de 2 mois à moins de 50 cm de profondeur. Dans certaines strates, on trouvera alors des traces typiques d'altération du fer contenu dans le sol.



L'animation régionale et départementale

Des actions en faveur des zones humides sont menées par un grand nombre d'acteurs. Pour une meilleure cohérence entre ces projets, des animateurs locaux, départementaux et régionaux coordonnent les actions de leurs territoires respectifs.

A l'échelle régionale

L'animation régionale est un outil contribuant à la cohérence entre les actions en faveur des zones humides sur le territoire franc-comtois. Elle permet un échange entre structures, et sert de relais auprès des instances régionales pour exprimer, partager et apporter des solutions aux difficultés de terrain.

Plus concrètement, l'animatrice accompagne techniquement les chargés d'inventaire, notamment dans la mise en place d'un outil de synthèse des données. De plus, en complément des interventions sur les réseaux de mares, une assistance technique se structure actuellement afin de soutenir la mobilisation des acteurs et des projets menée par les animateurs départementaux. Il s'agit ainsi de mutualiser les outils existants et d'en développer de nouveaux, adaptés à l'échelle régionale, apportant un soutien aux projets de gestion ou de restauration des zones humides.

70

Un inventaire sur la vallée de l'Ognon

L'inventaire des zones humides de la vallée de l'Ognon a débuté en 2013, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et de la basse vallée de l'Ognon.

90

Lancement de l'inventaire dans le Territoire de Belfort

Le Conseil général du Territoire de Belfort a commencé l'inventaire des zones humides du département en 2013. La méthode mise en place mobilise les services du Conseil général et des prestataires. Elle vise à définir des zones prioritaires dans un contexte de forte densité urbaine. Fiable et opposable, l'information pourra être valorisée par les élus locaux dans leur planification urbaine et d'aménagement. L'inventaire sera ainsi réalisé en adéquation avec les usages actuels des zones humides et permettra de faire émerger des projets de restauration ou préservation. L'étude a commencé dans le bassin versant de l'Allaine (au sud est du département) dans le cadre d'un contrat de rivière ; la phase de pré-inventaire est terminée et la phase de prospection de terrain débutera au printemps prochain. L'action sera ensuite étendue aux bassins de la Savoureuse et de la Bourbeuse. La démarche s'inscrit dans une réflexion plus large puisqu'elle permet d'anticiper les objectifs de préservation et restauration des zones humides du futur SAGE de l'Allain.



L'inventaire zones humides sur le bassin de la Bourbeuse débutera bientôt.

A l'échelle départementale

25

En 2013, au-delà de l'inventaire, l'animation menée par le Département du Doubs a porté sur :

- les travaux d'ouverture du milieu de l'Espace naturel sensible (ENS) de l'étang de Breuille (Bremondans) ;
- l'accompagnement du projet RezoHumide (8 sites) de la fédération départementale de chasse du Doubs ;
- l'accompagnement de la commune de Damprichard pour la préservation d'une pelouse marneuse ;

- l'acquisition d'une tourbière au Bizot, située sur le périmètre d'un ENS ;
 - une réflexion pour préserver les tourbières d'Arc-sous-Cicon ;
 - une réflexion interdépartementale (70/39/25) pour valoriser des prairies en plaine alluviale de l'Ognon.
- L'année 2014 verra la poursuite de ces projets et de l'animation pour l'émergence de nouveaux projets.



39

Avancée de la stratégie territoriale dans le Jura

Afin de faire émerger des projets en faveur des milieux humides, le Comité départemental en faveur des zones humides du Jura (CDZH) a élaboré une stratégie territoriale consistant à s'appuyer sur des structures locales nommées «développeur territorial» pour démarcher d'éventuels porteurs de projets. Cette stratégie a pour principe de cibler, sur chaque bassin versant, des secteurs possédant des milieux humides à enjeux où une animation, auprès des porteurs potentiels de projets, sera menée de façon prioritaire par les développeurs territoriaux.

En 2013, 14 secteurs prioritaires d'animation ont été ciblés sur 6 bassins versants étudiés représentant ainsi plus de 3000 ha de milieux humides sur lesquels travailler. A l'heure actuelle, les rencontres avec les communes ont débuté sur certains secteurs notamment ceux du bassin de la Seille et de l'Ain amont et déjà quelques projets ont été évoqués (reconversion de peupleraies, mise en place de pâturage ou d'une gestion adaptée d'un bois humide...). Ce même principe sera reconduit en 2014, sur le reste du territoire. En parallèle, des réunions d'information publiques ont été organisées dans les secteurs définis comme non prioritaires. L'objectif étant de restituer les résultats d'inventaire à l'échelle locale, de présenter le rôle du CDZH et les possibilités d'action en faveur des milieux humides.



Les secteurs prioritaires pour l'animation en faveur des zones humides dans le Jura.

des actions locales en faveur des zones humides

Un travail synergique pour restaurer la zone humide du Clousiot à Chapelle-Voland (39)



Gérée conjointement par Jura nature environnement et la Fédération départementale des chasseurs du Jura, pour le compte de leur propriétaire respectif (FNE Franche-Comté et la Fondation pour la protection des habitats de faune sauvage), la zone humide de Clousiot, située à l'exutoire des étangs Vaillant, a été fortement malmenée par les opérations de remembrement à la fin des années 1980 : rectification et détournement du lit du cours d'eau, surcreusement, création de fossés.

Des travaux pour amener le site à se restaurer lui-même

Depuis 2012 et la rédaction de plans de gestion spécifiques à leurs parcelles, Jura nature environnement et la Fédération départementale des chasseurs du Jura s'activent à redonner à cet espace une partie de son fonctionnement hydrologique. Des travaux de réalimentation d'un ancien méandre et de réaménagement d'un fossé de drainage ont été réalisés, ainsi que des réouvertures ponctuelles du milieu favorables aux mégaphorbiaies et à la roselière en place. Ici, point de place pour les pelleteuses et autres tractopelles. Les travaux sont effectués manuellement afin de ne pas perturber la sensibilité du milieu dans un espace en outre difficile d'accès. Ne pouvant revenir à un état «originel» du fait des lourds travaux passés, l'objectif des gestionnaires est d'amener le site à se restaurer lui-même petit à petit en accompagnant le travail de l'eau et du transport sédimentaire.

Des résultats prometteurs

Déjà, une partie de la roselière est inondée sur une période plus longue, et selon leur localisation, les ronces disparaissent au profit des orties, elles-mêmes étant supplantées par le roseau qui progresse, notamment dans le méandre restauré. La nappe est également plus haute, alimentant plus fréquemment des dépressions humides.



Réaménagement d'un fossé de drainage lors d'un chantier commun entre la Fédération départementale des chasseurs du Jura et Jura Nature Environnement.



Le marais de Saône ouvert au public

En 2012, le syndicat mixte du marais de Saône a mis en place trois parcours de découverte au départ de Saône. Cette action est menée en partenariat technique et financier avec le Département du Doubs dans le cadre de sa politique Espaces naturels sensibles (ENS). Un livret, disponible dans le kiosque au démarrage des sentiers et dans les locaux du syndicat, présente 20 stations réparties sur les itinéraires et permet de comprendre l'histoire du marais et son intérêt écologique et patrimonial. Ainsi, le promeneur peut découvrir une des particularités du site : l'immense entonnoir du Creux Sous Roche (ci-dessous) et son fonctionnement insolite en cas de fortes pluies.



Cet ENS, zone humide de 800 ha qui alimente la source d'Arcier, principale source d'approvisionnement en eau potable de Besançon, fait l'objet d'actions de gestion destinées au bon fonctionnement du marais (pâturage, bouchage de drains, ouverture du milieu...). Celles-ci sont définies de façon concertées avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le plan de gestion de ce site. www.maraisdesaone.fr

Béatrice Ibled et Béatrice Viannet
Conseil général du Doubs



Des bornes d'interprétation jalonnent les 3 circuits. S'assurer de l'accessibilité du marais en contactant le syndicat au 03 81 55 48 75.

Vincent Dams
Jura Nature Environnement

Toutes ces actions s'effectuent en respect de la réglementation en vigueur, celles-ci exigeant une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau, accord ayant été obtenu dès novembre 2012. Un échange régulier avec les propriétaires riverains est aussi réalisé pour inscrire ce projet dans son contexte global.



Les prairies alluviales du Colombey : une combinaison d'outils au service de la préservation des zones humides

Depuis dix ans, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté est propriétaire de plus de 30 hectares de prairies alluviales, au Colombey, sur les communes de Fleurey-lès-Faverney et Amoncourt (70). Bordant La Lanterne, ces prairies humides représentent un fort enjeu en termes de biodiversité et de fonctionnalité des milieux naturels : elles constituent une zone refuge d'importance pour de nombreuses espèces remarquables de flore et de faune et assurent un rôle de corridor écologique. Afin de préserver ces milieux essentiels, différents outils de protection ont été mobilisés.

Un partenariat avec les agriculteurs

La maîtrise foncière du site permet d'assurer la pérennité de ces milieux naturels et leur vocation de prairies de fauche. Il est toutefois nécessaire d'entretenir ces zones humides pour maintenir la biodiversité qu'elles accueillent. C'est pourquoi le Conservatoire a mis ces prairies alluviales à disposition d'exploitants agricoles locaux avec qui il travaille en partenariat. Afin de garantir une gestion respectueuse, des baux ruraux à caractère environnemental ont été contractualisés entre le Conservatoire et les exploitants. Ils permettent de définir des clauses environnementales prônant de bonnes pratiques : interdiction de retournement et d'amendement, fauche tardive pour que l'ensemble des espèces puissent effectuer leur cycle biologique, des pressions de pâturage moindres pour préserver leur intégrité, etc. En contrepartie, ce type de bail offre la possibilité d'un loyer moindre pour les exploitants.



D'autres outils en place

Une Charte Natura 2000 (site de la « Vallée de la Saône », animé par l'EPTB Saône et Doubs) a également été signée avec l'ensemble des exploitants qui confirment ainsi leurs engagements volontaires permettant la préservation du site et de ses espèces. Un conservateur bénévole permet d'assurer une veille environnementale sur le site et représente ainsi le relais local de l'action du Conservatoire.

Une belle surprise cet été...

Enfin, le partenariat avec l'ensemble des acteurs du site, exploitants, animateur Natura 2000 et conservateur bénévole, s'avère efficace puisqu'il a permis en 2013 une réactivité nécessaire pour retarder la

fauche de ces prairies et permettre au râle des genêts (ci-dessus), oiseau emblématique de ces milieux et au bord de l'extinction en Franche-Comté, de nicher et de mener sa couvée à terme. Ainsi, c'est par la concertation menée depuis des années, la confiance installée entre tous et la mobilisation de mesures d'urgence dans le cadre de Natura 2000 (pour compenser la perte de qualité du fourrage), que le retour de cette espèce a été rendu possible.



Raphaël Vauthier ◀ Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Raphaël Vauthier du Conservatoire avec François Darosey (à droite), exploitant ayant signé un bail rural à caractère environnemental, présentant les préconisations mises en œuvre sur les prairies du Colombey lors d'un reportage de France 3 Franche-Comté.



Reconnexion d'un bras mort de l'Ognon sur les communes de Bussièrès (70) et Geneuille (25)

Dans le cadre de ses missions de gestion des populations piscicoles, la Fédération de pêche de Haute-Saône réalise entre autre des travaux d'aménagement dans les bras morts des cours d'eau. En effet, certaines espèces comme le brochet, se reproduisent dans les zones humides temporairement inondées qui jouxtent les cours d'eau, appelées annexes alluviales, parmi lesquelles les bras morts. Pour permettre le maintien de cette faune spécifique, il est indispensable de rétablir des connexions entre le cours d'eau et ses annexes. Afin de faciliter les liens hydrauliques et la circulation piscicole entre le cours d'eau et son bras mort, une partie de la végétation arbustive a fait l'objet d'une intervention raisonnée. Il est également prévu de favoriser le développement d'une strate herbacée favorable à la reproduction du brochet en intervenant sur la saulaie arbustive qui ferme le milieu.



Cyrille Pardon ◀ Fédération de pêche de Haute-Saône
Philippe Giraud ◀ EPTB Saône et Doubs



Premier rallye herpétologique du Territoire de Belfort

Dans le cadre du programme d'amélioration des connaissances herpétologiques en Franche-Comté, soutenu par la Région Franche-Comté, l'Etat et l'Europe, la LPO Franche-Comté a organisé le premier rallye herpétologique du Territoire de Belfort le 30 juin 2013. Afin de mieux connaître les amphibiens et les reptiles de la Communauté de communes du Tilleul, un Atlas de Biodiversité Communale financé par le Conseil général étant en cours, 9 personnes ont prospecté les sites de reproduction potentiels des communes de Bessoncourt et Lagrange. La demi-journée d'inventaire aura permis de contacter 3 espèces d'amphibiens, dont le triton crêté, menacé de disparition en région.

Nathalie Dewynter ◀ LPO Franche-Comté



Un partenariat efficace pour l'acquisition et la préservation d'une zone humide à Commenailles (39)



Très prochainement, la commune de Commenailles et la Fondation pour la Protection des habitats deviendront propriétaires d'un site de 27 hectares composé de boisements et prairies humides, mares et ripisylves. Un plan d'eau de 5 hectares, issu d'une ancienne carrière d'argile, est également présent. La Fédération départementale des chasseurs du Jura, gestionnaire du site, rédigera un plan de gestion en 2015. La SAFER Bourgogne-Franche-Comté a mené la concertation locale en vue de la rétrocession de ce bien.

Cédric Fumey ◀ Fédération départementale des Chasseurs du Jura

Un contrat Natura 2000 pour une roselière



La commune d'Autet (70) possède l'une des plus grandes roselières du bord de Saône. S'étendant sur près de 2 ha, cette roselière était progressivement colonisée par les saules. Face à ce constat, en concertation avec les acteurs locaux notamment la commune d'Autet et l'EPTB Saône et Doubs (animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône), le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a décidé de frapper fort en arrachant les saules sur environ 30 ares. Un contrat Natura 2000 a permis de financer l'intervention d'une entreprise spécialisée dans les zones humides. Les travaux ont eu lieu en septembre 2013 durant une semaine. Cette période d'intervention a permis de bénéficier d'une bonne portance des sols tout en évitant le dérangement de la faune. Les bosquets de saules ont d'abord été broyés, puis les souches ont été arrachées et exportées sur des milieux non sensibles afin qu'elles se décomposent naturellement. Ces travaux ont également permis d'arracher une quinzaine d'individus d'érable negundo, une espèce exotique qui colonise les forêts en bordure de cours d'eau.

Mélanie Paris ◀ Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté



Les travaux ont permis d'arracher sur 30 ares des saules qui colonisaient progressivement la roselière du bord de Saône.

La Réserve naturelle de Frasne renouvelle son agrément



L'ancienne réserve naturelle volontaire des tourbières de Frasne, mise en place en 1986 à l'initiative de la commune de Frasne, devient la Réserve naturelle régionale (RNR) des tourbières de Frasne-Bouverans, à l'occasion du renouvellement de son agrément. Elle englobe une nouvelle commune, Bouverans, passant de près de 150 hectares à plus de 292 hectares, et intégrant ainsi une cohérence hydrologique des complexes tourbeux. Les enjeux de gestion seront prioritairement orientés vers les systèmes tourbeux du bas-marais, du haut-marais et de la tourbière boisée.

Céline Delorme ◀ Conseil régional de Franche-Comté ◀ Geneviève Magnon ◀ Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs



Retour sur les rencontres zones humides du mois d'octobre 2013



Un colloque sur la restauration des cours d'eau en zone de marais et une rencontre franco-suisse sur la gestion des tourbières de l'arc jurassien : la deuxième semaine d'octobre 2013 aura été riche en manifestations franc-comtoises pour les zones humides !

Une centaine de personnes a pu échanger et partager leurs expériences de restauration de cours d'eau lors du colloque organisé par le PNR du Haut-Jura. Une journée richement illustrée par des intervenants locaux, mais également venus de Suisse, Belgique et République Tchèque. Le lendemain, deux visites de chantier, sur les tourbières de Frasne et les marais de la Lemme (voir page 8) ont permis de visualiser des cas concrets.

La rencontre franco-suisse organisée par le Pôle-relais Tourbières devrait se traduire par la création d'une base de données recensant acteurs et interventions sur les tourbières du massif jurassien. Une seconde rencontre, en Suisse cette fois, est prévue en 2014 afin de poursuivre la dynamique initiée à cette occasion.

Grégory Bernard ◀ Pôle-relais Tourbières ◀ Pierre Durlot ◀ Parc naturel régional du Haut-Jura

A lire à voir

Vidéos et exposition

Trois vidéos pour tout savoir sur les zones humides

Une série de vidéos didactiques sur le thème des zones humides dans le Territoire de Belfort a été réalisée par Laura Zornitta de l'association ZEST, avec le soutien de la Direction Départementale des Territoires. Celles-ci permettent de mieux comprendre les enjeux et les fonctionnalités de ces milieux mais aussi la réglementation à respecter en cas d'aménagement en zone humide. Des spécialistes de nombreuses structures, des élus locaux et le procureur de la République ont ainsi été interviewés.

Consultez les vidéos « Pourquoi préserver les zones humides ? » (7 min), « Comment identifier les zones humides ? » (7 min) et « En cas de projet d'aménagement, les modalités à respecter » (12 min) sur : <http://zestdurable.net/tag/territoire-de-belfort/>



Vidéo et exposition sur les travaux de réhabilitation de la Lemme (39)

Ce film retrace les travaux ambitieux de réhabilitation de la Lemme et de ses affluents dans les marais du Châtelet dans le

Jura. Ce projet a été conduit par le Parc naturel régional du Haut-Jura dans le cadre du programme de gestion globale de la Saine et de la Lemme en collaboration avec la Fédération du Jura pour la pêche et la protection du milieu aquatique. **Pour le visionner :** http://www.parc-haut-jura.fr/fr/site-habitant/environnement/les-cours-d-eau/restauration-de-cours-d-eau-en-zone-de-marais.263-280-333__1302.php (durée : 15 min)



Une exposition itinérante sur ces travaux a également été réalisée par la Maison de la Réserve du lac de Remoray et le Parc naturel du Haut-Jura, en s'appuyant sur les productions des élèves des écoles primaires du Châtelet et de Saint-Pierre, ainsi que du Collège de Saint-Laurent-en-Grandvaux, qui ont bénéficié d'animations tout au long des deux années scolaires des travaux..

Sites Internet

Un outil au service de l'eau

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse lance le premier site français d'actualités sur l'eau : sauvonsleau.fr. Il fait la part belle aux informations qui traitent de qualité des eaux, santé, biodiversité, aménagement du territoire, mer et littoral. Le site se veut être la vitrine de tous les professionnels de l'eau que ce soit dans le domaine privé, public ou associatif. **Vous pouvez envoyer vos informations (communiqués de presse, articles, etc.)** à contact.sauvonsleau@eauurmc.fr.



Une boîte à outils pour les zones humides

Depuis le 3 février, vous pouvez télécharger la boîte à outils de suivi des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée, développée dans le cadre du programme RhoMéo, sur <http://rhomeo-bao.fr>. Elle s'adresse aux acteurs et gestionnaires qui veulent mettre en place des suivis de l'état de conservation des zones humides dont ils ont la responsabilité. Elle contient 13 indicateurs opérationnels pour effectuer des suivis de l'état des zones humides et des pressions exercées sur ces milieux.



Contacts

Pour toute information concernant les zones humides, vous pouvez contacter :



L'animation régionale

Manon Gisbert
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
manon.gisbert@cen-franche-comte.org
03 81 53 04 02



L'animation départementale du Jura

Cécilia Venet
Fédération départementale des chasseurs du Jura
zones-humides-jura@aricia.fr
03 81 25 81 49



L'animation départementale du Doubs

Bérénice Ibled
Conseil général du Doubs
Berenice.Ibled@doubs.fr
03 81 25 81 49



L'animation départementale du Territoire de Belfort

Céline Petizon
Conseil général du Territoire de Belfort
celine.petizon@cg90.fr
03 84 90 93 36

La lettre des actions en faveur des Zones Humides de Franche-Comté
N°2 - FÉVRIER 2014

Lettre téléchargeable sur :
www.cen-franche-comte.org

Directrice de publication : Anne Vignot (CEN FC) • Coordination : Animation régionale Zones Humides (CEN FC) • Rédaction : Grégory Bernard (PRT), Elvina Bunod (CEN FC), Vincent Dams (JNE), Céline Delorme (Conseil régional), Nathalie Dewynter (LPO FC), Pierre Durlot (PNR Haut-Jura), Cédric Fumey (FDCJ), Philippe Giraud (EPTB Saône et Doubs), Manon Gisbert (CEN FC), Bérénice Ibled (CG 25), Mélanie Paris (CEN FC), Céline Petizon (CG 90), Raphaël Vauthier (CEN FC), Cécilia Venet (FDCJ) • Mise en page : Elvina Bunod (CEN FC) • Crédits photographiques : G. Doucet, E. Bunod, S. Moncorgé, M. Paris, B. Cotte, J. Ait El Mekki, M. Mazuy, L. Bettinelli, M. Lacroix, CG 25, JNE, B. Tissot, EPTB Saône et Doubs, N. Dewinter, G. Magnon, F. Muller • Relecteurs : Comité de pilotage régional Zones humides • Numéro ISSN 2266-8462 / Dépôt légal Février 2014.

Cette lettre d'information est réalisée avec le soutien financier de :



Zones Humides de Franche-Comté